



Pour citer cet article :

**Baty (Soeur Nathalie), « Les bagnes d'enfants », *La Croix*, n°15861, 3 novembre 1934, p. 5.**



## **Les bagnes d'enfants**

Une campagne contre les cruautés et les immoralités qui trop fréquemment sévissent dans les maisons de correction de jeunes gens et de jeunes filles émeut à l'heure présente l'opinion publique. Le nouveau ministre des Colonies, M. Louis Rollin, s'est toujours dévoué à la cause de l'enfance malheureuse. Le nouveau garde des Sceaux, M. Lémery, procède à une enquête générale sur les maisons d'éducation surveillée. Les dévouements éclairés et désintéressés comme celui des religieuses qui se consacrent à l'œuvre de redressement de l'enfance malheureuse ou coupable au lieu d'être brimés par la passion sectaire ou des règlements ad-

ministratifs étroits ont besoin d'être soutenus et encouragés. Aussi, nous faisons-nous un devoir de publier cette lettre adressée par Mme la directrice de l'école Saint-Joseph de Frasnelle-Château à M. le gérant du journal *Paris-Soir* :

Monsieur le gérant,

Usant du droit de réponse accordé par la loi du 29 juillet 1881, je vous requiers d'insérer la présente lettre dans votre plus prochaine édition, dans les mêmes colonnes et mêmes caractères que votre article intitulé « Combien est-il morts d'enfants?... » de votre édition du 24 octobre 1934.

Jusqu'à présent, nous avons traité par la dédain les articles de M. Alexis Danan sur les mauvais traitements infligés aux pupilles de l'école de réforme de Frasnelle-Château. Mais nous ne pouvons passer sous silence le dernier paragraphe de son article du 24 octobre et commençant par ces mots : « André L.

m'écrit... », et finissant par « c'était un gosse de neuf ans », où il affirme qu'un pupille est décédé en 1926 à l'école, suite de mauvais traitements.

M. Danan aurait pu se renseigner aux sources officielles et indiscutables, les registres de l'état civil, et aurait constaté qu'aucun décès n'a été enregistré à l'école pendant l'année 1926. Il aurait pu également se documenter en recherchant les décès survenus à l'école pendant une période de dix ans; par exemple, il aurait constaté : en 1924 : 1 décès, André R., 17 ans; — 1925 : 1 décès, Valentin G., 16 ans; — 1926 : néant; — 1927 : 1 décès, René M., 15 ans; — 1928 : 2 décès, René B. et la supérieure; — 1929 : 3 décès, Lucien R. et 2 religieuses; — 1930 : néant; — 1931 : 1 décès, Lucien R., 15 ans; — 1932 : 1 décès, Lucien K., 16 ans; — 1933 : néant; — 1934 : néant.

Pourcentage de mortalité bien faible si l'on considère le nombre de pupilles (400 environ) et si l'on considère aussi que des enfants qui nous sont confiés

si l'on considère le nombre de pupilles (400 environ) et si l'on considère aussi que des enfants qui nous sont confiés nous arrivent fréquemment dans un état de santé précaire.

Veillez agréer, Monsieur le gérant, mes meilleures salutations.

*La directrice de l'école de réforme  
de Frasné-le-Château (Haute-Saône),*

Sœur NATHALIE BATY.

---